

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 383**17 juillet 1997****SOMMAIRE**

Airess B.L. S.A., Dudelange	page 18384	Matt-Immo, S.à r.l., Luxembourg	18351
Bonavia Maritime AG, Luxembourg	18361	Max Mara International S.A., Luxembourg	18351
Distri'Services, S.à r.l., Luxembourg	18370	Meespierson Trust (Luxembourg) S.A., Luxbg	18349
Elite Traders, S.à r.l., Luxembourg	18383	Meginvest S.A., Luxembourg	18348
Euromatic Luxembourg S.A., Bridel	18379	Mohacs Corporation S.A., Luxembourg	18350
Fedon International S.A., Luxembourg	18338	Muisca S.A., Luxembourg	18352
Fidint S.A., Luxembourg	18338	Nashiri S.A., Luxembourg	18352
Finance Organizations S.A., Luxembourg	18338	Naturwerk S.A. Holding, Esch-sur-Alzette	18347
Financière Ardennoise S.A., Luxembourg	18339	Netfeed Europe S.A., Luxembourg	18553
Financière des Trois Rois S.A.H., Luxembourg	18338	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	18345, 18346
Finservice S.A., Luxembourg	18339	Novellini Finance S.A., Luxembourg	18354
Fitex S.A., Luxembourg	18339	Pafico S.A., Luxembourg	18354
Fixmer, S.à r.l., Luxembourg	18340, 18341	Pajala Holding S.A., Luxembourg	18352
Forum Holding S.A., Luxembourg	18340	Paribas Derivatives Fund, Sicav	18355
GAM, Global Asset Management, S.à r.l., Luxbg	18342	Paribas-Rente, Sicav, Luxembourg	18355
Garage Rech, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	18340	Parimo Participations S.A., Luxembourg	18356
Gardiner Consulting, S.à r.l., Luxembourg	18342	Pasfin Holding S.A., Luxembourg	18356
Genfin S.A., Luxembourg	18341	Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxembourg	18358
Gesin Holding S.A., Luxembourg	18342	Piclux S.A., Luxembourg	18358
Gian's Mode S.A., Differdange	18342	P.I. Eastern Europe S.A., Luxembourg	18359
Golden Lady International S.A., Luxembourg	18344	(La) Plata S.A., Luxembourg	18346
Guyan S.A., Luxembourg	18374	Poona S.A., Luxembourg	18359
Holding Investment Venture S.A., Luxembourg	18345	Progest S.A., Luxembourg	18368
(The) Icelandic Fresh Fish Center for Europe, Luxembourg-Findel	18372	Promotor, GmbH, Luxembourg	18361
INREDE S.A., International Nippon Real Estate Development & Finance S.A., Luxembourg	18343	P & T Consulting, Luxembourg	18361
INRESTOUR S.A., International Real Estate and Tourist Company S.A., Luxembourg	18342	Realease Group S.A., Luxembourg	18355, 18356
Invemi Gea Management Limited & Cie, S.C.A., Luxembourg	18344	Reesen & Kultur, A.s.b.l., Luxembourg	18378
I.R.E.C., International Real Estate Corporation S.A., Luxembourg	18343	Resource Tax S.A., Luxembourg	18357
Irmscher Luxembourg S.A., Luxembourg	18344	Roluc S.A., Luxembourg	18369
Isabella, S.à r.l., Dudelange	18344	Russ Oil and Technology S.A., Luxembourg	18360
JBT Transport, S.à r.l., Luxembourg	18344	Sanope S.A., Luxembourg	18359, 18360
Kateco S.A., Luxembourg	18345	Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Luxembourg	18351
Lakeside S.A., Luxembourg	18347	Société de Gestion et de Participations - Groupe S.A., Luxembourg	18368
Lemonimmo S.A., Luxembourg	18348	Société d'Investissements Financiers et Industriels S.A., Luxembourg	18369
Linter S.A., Luxembourg	18348	Telmoney International S.A.H., Luxembourg	18369
Luxcaropose, Hagen	18346	Termico, Sanem	18369
Luxocar S.A., Luxembourg	18381	Tradecon S.A., Luxembourg	18370
Marchi Group International S.A., Luxembourg	18349	Unibank S.A., Luxembourg-Findel	18373
Marchi Société de Participations S.A., Luxbg	18349	Valinco S.,A., Luxembourg	18373
Marielux Building S.A., Luxembourg	18349	Vetrelli S.A., Luxembourg	18373
Marmor S.A. Holding, Esch-sur-Alzette	18346	Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Luxembourg	18374
Mascioni International S.A., Luxembourg	18350	Zafin S.A., Luxembourg	18374
Matechoc Holding S.A., Luxembourg	18351	Zakros S.A., Luxembourg	18378

FEDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 49.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

FEDON INTERNATIONAL S.A.

Signature

(14543/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FIDINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 39.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

FIDINT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(14544/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FINANCIERE DES TROIS ROIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 39.032.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour la société *FINANCIERE DES TROIS ROIS S.A.H.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(14550/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14545/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14546/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14547/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FINANCIERE ARDENNOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 38.572.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emille Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 169 du 28 avril 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 24 mars 1997 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Thierry Kraeminger de sa fonction d'administrateur et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- Mademoiselle Jeanne Piek a été nommée nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 24 mars 1997.

Pour la société *FINANCIERE ARDENNOISE S.A.*
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14548/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FINSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 12.191.

Les comptes annuels au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

FINSERVICE S.A.

Signature

(14551/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.304.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme ANTHEA S.A.H. ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, rue Glesener, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,
ici représentée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 mars 1997,
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

– Que la Société dénommée FITEX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 48.304, établie et ayant son siège social à Luxembourg,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 466 du 18 novembre 1994.

– Que le capital social de la Société est fixé à FRF 250.000,00 (deux cent cinquante mille francs français), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions de FRF 100,00 (cent francs français) chacune.

– Que l'actionnaire unique s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

– Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

– Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé.

– Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par le réviseur d'entreprises, Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.
- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Le registre des actions nominatives de la société et les actions au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1997, vol. 97S, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

J. Delvaux.

(14552/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

FORUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 37.634.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14555/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GARAGE RECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (Gérance S.e.c.s.).

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 32, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.377.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 1997, vol. 306, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

(14556/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**FIXMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COMPTOIR DES TABACS).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.575.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par son Monsieur Joseph Schaack, Gérant Directeur Général, demeurant à Trèves;

2) MAAS BENELUX B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à Eindhoven, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Hans Heesbeen, Directeur, demeurant à s'Hertogensbosch (Pays-Bas), déclarant être habilité à engager la Société par sa signature individuelle;

3) Monsieur Marc Meyer, ingénieur, demeurant à Luxembourg;

4) Monsieur Charles Krombach, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité FIXMER, S.à r.l. anciennement COMPTOIR DES TABACS, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.575, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 1939, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 72 du 3 juillet 1939 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant

acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 21 février 1997,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La société MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., a cédé en date du 19 décembre 1996 mille (1.000) parts sociales de la société FIXMER, S.à r.l., à la société MAAS BENELUX B.V. avec effet au 10 janvier 1997.

Cette cession de parts est confirmée et ratifiée par les présentes pour autant que de besoin et acceptée par tous les associés. Elle est également acceptée par Monsieur Joseph Schaack, en tant que gérant de FIXMER, S.à r.l.

II. - Suite à cette cession de parts, l'article 7 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à cent vingt millions de francs (120.000.000,-). Il est divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de trente mille francs (30.000,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Luxembourg, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts	2.998
2) MAAS BENELUX B.V., Eindhoven, mille parts	1.000
3) Monsieur Charles Krombach, Luxembourg, une part	1
4) Monsieur Marc Meyer, Luxembourg, une part	1
Total: quatre mille parts	4.000 »

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schaack, H. Heesbeen, M. Meyer, C. Krombach, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1997, vol. 97S, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997.

F. Baden.

(14553/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**FIXMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COMPTOIR DES TABACS).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

F. Baden.

(14554/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GENFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 32.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 1997

- . Le rapport du commissaire aux comptes n'est pas accepté.
- . Le rapport du conseil d'administration n'est pas accepté.
- . L'approbation du bilan et du compte de profits et pertes 1992 n'a pas été donnée.
- . L'approbation du bilan et du compte de profits et pertes 1993 n'a pas été donnée.
- . L'approbation du bilan et du compte de profits et pertes 1994 n'a pas été donnée.
- . L'approbation du bilan et du compte de profits et pertes 1995 n'a pas été donnée.
- . L'approbation du bilan et du compte de profits et pertes 1996 n'a pas été donnée.
- . La décharge aux administrateurs n'a pas été donnée.
- . La décharge au commissaire aux comptes n'a pas été donnée.
- . Le mandat des administrateurs a pris fin lors de la présente assemblée générale, l'assemblée n'a pas nommé de nouveaux administrateurs.
- . Le mandat du commissaire a pris fin lors de la présente assemblée générale, l'assemblée n'a pas nommé de nouveau commissaire.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14558/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GARDINER CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 43.931.

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1997.

Signature.

(14557/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GESIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 44.953.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour la société GESIN HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(14559/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GIAN'S MODE, Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.666.

Madame Anne-Françoise Marchand, comptable, demeurant à Viviers-sur-Chiers (France) a démissionné comme commissaire de la société avec effet au 4 avril 1997.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

Pour la dame A.-F. Marchand
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14560/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GAM, GLOBAL ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 5.000.000.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.403.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1996 a accepté la démission de Monsieur Gérard Becquer de son mandat de gérant de la société et lui a accordé pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat durant la période du 17 septembre 1996 (date de constitution) au 25 novembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14561/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

INRESTOUR S.A., INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.577.

Extrait de la réunion du Conseil d'administration en date du 21 avril 1997

Résolution

Par accord unanime et en conformité avec l'article 10 des statuts de la société, les membres du conseil d'administration ont délégué la gestion journalière des affaires de la société à Monsieur Robert Elvinger, administrateur, avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature.

Les membres du conseil d'administration

R. Elvinger P. Fontaine P. Marchal
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Extrait à des fins de publication.

(14570/609/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**INREDE S.A., INTERNATIONAL NIPPON REAL ESTATE DEVELOPMENT & FINANCE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14565/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**INREDE S.A., INTERNATIONAL NIPPON REAL ESTATE DEVELOPMENT & FINANCE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14566/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**INREDE S.A., INTERNATIONAL NIPPON REAL ESTATE DEVELOPMENT & FINANCE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14567/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**INREDE S.A., INTERNATIONAL NIPPON REAL ESTATE DEVELOPMENT & FINANCE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 1997

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Toby Herkrath, demeurant à Luxembourg, Roger Caurla, demeurant à Mondercange et Serge Thill, demeurant à Sanem est prorogé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Paul Defay, demeurant à Soleuvre est prorogé pour une période de 6 ans qui prendra fin lors de l'assemblée statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme
INREDE S.A.

INTERNATIONAL NIPPON REAL ESTATE
DEVELOPMENT & FINANCE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14568/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

I.R.E.C., INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 28.304.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1997, vol. 490, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

I.R.E.C. S.A.

(14569/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 42.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(14562/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

INVEMI GEA MANAGEMENT LIMITED & CIE, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 40.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

INVEMI GEA MANAGEMENT LTD & CIE
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(14572/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

IRMSCHER LUXEMBOURG A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.665.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 janvier 1997 que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14573/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

JBT TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 16, rue A. de Musset.
R. C. Luxembourg B 27.786.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Clervaux, le 1^{er} avril 1997, vol. 205, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14575/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

JBT TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 16, rue A. de Musset.
R. C. Luxembourg B 27.786.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Clervaux, le 1^{er} avril 1997, vol. 205, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14576/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

ISABELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 25 mars 1997, vol. 132, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14574/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

HOLDING INVESTMENT VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(14563/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

HOLDING INVESTMENT VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.075.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement le 28 décembre 1995 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 21 décembre 1994 de Monsieur G. Coene au poste d'Administrateur, en remplacement de Monsieur J. Pierson, démissionnaire.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Michel Vannoye et Gérard Coene, Administrateurs.

L'Assemblée acte la décision de M. Patrice Crochet de ne pas demander le renouvellement de son mandat, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée appelle au poste d'Administrateur:

Monsieur Jean-Claude Boutet, employé privé, demeurant 73, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14564/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

KATECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 44.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

KATECO S.A.

Signature

(14577/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 1^{er} octobre 1996

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de M. J-B. Billharz et le remercie pour sa précieuse collaboration.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Angelo De Bernardi, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14608/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 octobre 1996

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de M. G. Poujoulat et le remercie pour sa précieuse collaboration.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Louis Bonani, Economiste, demeurant à Hoesdorf.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14609/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LA PLATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 1997

. Monsieur Johan Dejans, Madame Carine Bittler et Monsieur Eric Vanderkerken ont été nommés aux postes d'administrateur de la société en remplacement de Messieurs Georges Krieger, Lex Thielen et de Madame Carole Leitienne, administrateurs démissionnaires.

L'assemblée a élu la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch, Luxembourg, comme commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Marc Lamesch, commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1994.

. Le siège social de la société a été transféré du 2, rue des Girondins, Luxembourg au 50, route d'Esch, Luxembourg. Luxembourg, le 21 avril 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14581/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MARMOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 69, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 35.748.

EXTRAIT

. Monsieur Francis N. Hoogewerf a démissionné, avec effet au 11 avril 1997, en tant qu'Administrateur.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14590/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LUXCAROPOSE.

Siège social: L-8365 Hagen, 12, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 21.407.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Clervaux, le 1^{er} avril 1997, vol. 205, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14586/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LAKESIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(14578/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LAKESIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.745.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 2 mars 1995
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Gérard Coene, Administrateur de Sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

Pour copie conforme

J.P. Le Blan

Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14579/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LAKESIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.745.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 4 décembre 1995
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Patrice Crochet.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé Administrateur:

Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Sociétés, demeurant à Rombach.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat d'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Y. Juchem

Administrateur

J.P. Le Blan

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14580/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NATURWERK S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 296, boulevard Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 26.237.

EXTRAIT

. Monsieur Francis N. Hoogewerf a démissionné, avec effet au 11 avril 1997, en tant qu'Administrateur;

. Monsieur Joseph A. Bannister a démissionné, avec effet au 11 avril 1997, en tant qu'Administrateur.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14603/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LEMONIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.290.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour la société
Signature

(14582/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LEMONIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.290.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 18 mars 1997, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- les mandats de Monsieur Jouni Puuppo, de Monsieur Ismo Vaittinen et de Monsieur Lasse Tapio Rosengren en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14583/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

LINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.685.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour la société LINTER S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(14585/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 1997

. Monsieur Johan Dejans, Madame Carine Bittler et Monsieur Eric Vanderkerken ont été nommés aux poste d'administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Paul de Geyter, Peter Vansant et de Madame Elisabeth Jessen, administrateurs démissionnaires.

L'assemblée a élu la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch, Luxembourg, comme commissaire aux comptes, en remplacement de la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

. Le siège social de la société a été transféré du 2, rue des Girondins, Luxembourg au 50, route d'Esch, Luxembourg.
Luxembourg, le 21 avril 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14597/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MARCHI GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

MARCHI GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(14587/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MARCHI SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 57.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

MARCHI SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(14588/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MARIELUX BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.551.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 8 novembre 1996 que: L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Roger Langels

Harry Nygren

Lennart Lassfolk.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une terme d'une année renouvelable:

Michel Thibal.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14589/735/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 14.655.

Les mandataires autorisés à signer pour la société en date du 16 avril 1997 sont les personnes suivantes:

- Catégorie A: Zult Helga T.
Houtakkers Servaas L.M.
de Graaf Hans
Lorang Juliette
ten Brinke Betsie
Hellinghausen Henri
Scholtes Paul
- Catégorie B: Dostert Arlette
Van de Vaart Maarten.

La société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux des mandataires ci-dessus indiqués dont au moins un de la catégorie A.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14598/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MOHACS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.184.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent Domiciliaire

(14599/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MOHACS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.184.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 avril 1997 que:

Sont réélus Administrateurs pour une année, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1996:

. M. S. Bitboul, Administrateur de sociétés, demeurant à Londres, Royaume-Uni;

. M. C.M. Batty, Administrateur de sociétés, demeurant à Jersey, Channel Islands;

. Mme D.M. Jespersen, Administrateur de sociétés, demeurant à Kingston-upon-Thames, Royaume-Uni.

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

. AUDIT ROYAL S.A., Société ayant son siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14600/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 35.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(14591/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 35.581.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 1997

Messieurs A. de Bernardi, C. Mascioni, F. Galli-Stampino, L. Bonani et R. Mentasti sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

La société KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION est renommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.

Luxembourg, le 28 mars 1997.

Pour extrait sincère et conforme
MASCIONI INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14592/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MATECHOC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(14593/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MATECHOC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.440.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 5 mars 1996 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, la société:

LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., domiciliée à Wilmington (Delaware)

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour copie conforme

D. Vervaeet

B. Ewen

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14594/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MATT-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 50.207.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1997.

(14595/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.757.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du 21 mars 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Signature.

(14596/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 50.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT

REEDEREI HAMBURG S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(14642/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

MUISCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 50.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

MUISCA S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(14601/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NASHIRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.127.

Constituée suivant acte reçu par M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 565 du 6 novembre 1995

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société NASHIRI S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 février 1997, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

* Le mandat des administrateurs a été renouvelé pour une période d'un an, à savoir:

- M^e André Ardoin, demeurant à CH-Genève;
- Mme Rose-Marie Cramaro, demeurant à CH-Kilchberg (Zürich);
- Mme Isabelle Cederroth, demeurant à CH-Genève.

* Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la FIDUCIAIRE FERNAND FABER, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, a été renouvelé pour une période d'un an.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

Pour la société NASHIRI S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14602/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PAJALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.275.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour la société
Signature

(14613/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PAJALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.275.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 18 mars 1997, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- le mandat de Monsieur Jouni Puoppo, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14614/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NETFEED EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14604/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NETFEED EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14605/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NETFEED EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14606/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NETFEED EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.536.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mars 1997

L'assemblée s'est tenue à 10.00 heures au siège social de la société.

Présents:

ALMASI LIMITED, avec siège social à Dublin, Irlande, détenteur de 1 action, d'une valeur nominale de LUF 1.250, et représentée par Sonja Müller, employée privée, demeurant à Trèves/Allemagne.

BLANCON LIMITED, avec siège social à Dublin, Irlande, détenteur de 999 actions, chacune d'une valeur nominale de LUF 1.250, et représentée par M. Jean David van Maele, employé privé, demeurant à Herborn/Luxembourg.

M. Karl Horsburgh a été élu Président de l'assemblée, et M. Jean-David van Maele scrutateur. Le président a demandé à Sonja Müller d'être le secrétaire.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence (annexe), la totalité des 1.250 actions était représentée. Comme ceci équivaut à 100 % du nombre total d'actions, l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits en date des 31 décembre 1994, 1995, et 1996.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination de M. Karl Horsburgh et élection de Mme Kamila Grant et de M. Jean-David van Maele en tant qu'administrateurs.
4. Nomination du Commissaire aux comptes.
5. Décision quant à la liquidation de la société.
6. Détermination des pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la société.

Décisions

1. Les bilans et les comptes de pertes et profits pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1994, le 31 décembre 1995 et le 31 décembre 1996 ont été unanimement approuvés.

2. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs, M. Karl Horsburgh, M. Johannes Hendricks et M. Hein Kruijpers, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes.

3. Démission des administrateurs, M. Kruijpers et M. Hendricks. M. Karl Horsburgh a été réélu pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale et Mme Kamila Grant ainsi que M. Jean-David van Maele ont été élus en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale.

4. Les actionnaires confirment la décision des administrateurs de remplacer M. Simon Baker par AUDILUX LTD. en tant que commissaire aux comptes; AUDILUX qui a audité les états financiers de la société pour les années 1994 à 1996. Le commissaire aux Comptes, AUDILUX LIMITED (anciennement CARNEGIE LTD.), a été réélu pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

5. Il a été décidé que la société ne serait pas mise en liquidation.

6. Il a été décidé de l'annulation de tout pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la société de l'ancien administrateur, M. Kruijpers. Mme Kamila Grant et M. Jean-David van Maele ont reçu le pouvoir de signer conjointement ou l'un d'eux avec M. Karl Horsburgh. Il a également été décidé de donner un pouvoir illimité de signature sur les comptes bancaires de la société à M. Karl Horsburgh sans aucune restriction quant au montant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. van Maele
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14607/759/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

NOVELLINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

NOVELLINI FINANCE S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(14610/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 44.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

PAFICO S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(14611/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 44.037.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 1997

Madame F. Perucchi, Madame S. Borsa-Perucchi et Monsieur M. de Stefani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. La SOCIETA FIDUCIARIA & CONSULENZA S.A., Lugano, est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 18 mars 1997.

Pour extrait sincère et conforme
PAFICO S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14612/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PARIBAS-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

Signatures.

(14616/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PARIBAS-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.398.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le jeudi 10 avril 1997 à 11.00 heures

Sixième résolution

«L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination des Administrateurs suivants:
- M. Charles Hamer, en remplacement de M. Jean Peynichou, démissionnaire, pour achever son mandat dont l'échéance est fixée à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000.
- M. Hugo Lasat en remplacement de M. Marcel Huwaert, démissionnaire, pour achever son mandat dont l'échéance est fixée à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2002.»

Septième résolution

«L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de la FIDUCIAIRE REVISION MONBRUN, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1998.»

Pour copie conforme
Signature
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14617/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PARIBAS DERIVATIVES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 44.298.

Extract of the circular resolution of the Board of Directors dated April 4, 1997

The Board of Directors accepted the resignation of Mr Eric Lafeuille as General Manager of the Company. The Board of Directors thanked him for his co-operation and services to the Company during his term as General Manager and resolved not to appoint another General Manager in replacement of Mr Eric Lafeuille.

Certified copy
V. Migeot
Secretary General

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14615/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**REALEASE GROUP, Société Anonyme,
(anc. HOTELS & VALEURS S.A.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 52.601.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls actionnaires de la société anonyme HOTELS & VALEURS, avec siège social à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.601, à savoir:

1. LANCASTER HOLDING LIMITED, une société de droit de Isle of Man, avec siège social à Douglas, 1 Athol Street, 3rd Floor (Isle of Man), ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 1996, ci-annexée en copie conforme, détenant deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	2.499
2. Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, agissant en son nom personnel, détenant une action	1
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

de cent (100) francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs français.

II.- Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de HOTELS & VALEURS, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité.

Seule et unique résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la société de HOTELS & VALEURS en REALEASE GROUP, et, par conséquent, de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de REALEASE GROUP».

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 98S, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

R. Neuman.

14631/226/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

REALEASE GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 52.601.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14632/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PARIMO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 50.666.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(14618/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PASFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.250.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en remplacement de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 5 du 5 janvier 1991.
- Modifiée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, en date du 14 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 464 du 17 décembre 1991.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 17 mars 1997 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

* Ont été reconduits dans leurs fonctions pour un terme de 6 ans:

- Madame Luigia Pasquale-Bordin, demeurant à CH-Paradiso, administrateur,
- Dr Antonio Pasquale, demeurant à CH-Paradiso, administrateur,
- Maître Gianni Cattaneo, demeurant à CH-Lugano, administrateur,
- REVILUX S.A., avec siège social à L-Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 mars 1997.

Pour la société PASFIN HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14619/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

RESOURCE TAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 53.157.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14633/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

RESOURCE TAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 53.157.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 4 juin 1996

L'assemblée était ouverte à 14.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Müller et l'assemblée a élu Monsieur Jean-David Van Maele, scrutateur.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1995.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1995 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1995 n'étant pas encore disponible, la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

Karl Horsburgh,
Jean-David Van Maele,
Frank Schneider,

sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire.

4. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 16.00 heures.

K. Horsburgh
Président

S. Müller
Secrétaire

J.-D. Van Maele
Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14634/759/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

RESOURCE TAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 53.157.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14635/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

RESOURCE TAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 53.157.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 3 mars 1997

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Müller et l'assemblée a élu Monsieur Jean-David Van Maele, scrutateur.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.000 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date des 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1995 et le 31 décembre 1996 ont été unanimement approuvés.
2. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes et accepté la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Frank Schneider.
3. Messieurs Karl Horsburgh et Jean-David Van Maele sont réélus pour une année supplémentaire et Madame Kamila Grant est élue en tant qu'administratrice jusqu'à la prochaine assemblée générale.
4. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 12.00 heures.

K. Horsburgh	S. Müller	J.-D. Van Maele
<i>Président</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14636/759/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.847.

Extrait d'une décision de l'assemblée générale prise le 12 février 1996

L'assemblée générale de PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A. a pris acte de la démission comme administrateur de Madame Juliette Lorang et a nommé ou confirmé comme administrateur de la société:

- Monsieur Pietro Stefanutti, entrepreneur, demeurant Studio Lucchini, Piazza Repubblica 2, Bergamo, Italie;
- Monsieur Carlo Rombelli, entrepreneur, demeurant Via Canova 8, Milan, Italie;
- Monsieur Franco Giordano, entrepreneur, demeurant Via Nicolò Zeno, Milan, Italie;
- Monsieur Sergio Sambonet, dirigeant, demeurant à Via Gaetano Negri 8, Milan, Italie;
- Monsieur Francesco Silleni, manager, demeurant 3i Europe plc, Via Gaetano Negri 8, Milan, Italie;
- Monsieur Georges Ahearn, entrepreneur, demeurant à 28061 Chagrin Boulevard, Suite n° 450, Cleveland, U.S.A.;
- Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant au 18, rue de l'Eau, Luxembourg.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui décidera de l'approbation du bilan au 31 décembre 1997.

Pour PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14620/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PICLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 43.672.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14622/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PICLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 43.672.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14623/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

P.I. EASTERN EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.547.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14621/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

POONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(14624/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

POONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 9 avril 1996 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Statutaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14625/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

SANOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.
R. C. Luxembourg B 51.695.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14639/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

SANOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.
R. C. Luxembourg B 51.695.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 10 mai 1996

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Müller et l'assemblée a élu Monsieur Jean-David Van Maele, scrutateur.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1995.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1995 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1995 n'étant pas encore disponible, la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 12.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. Van Maele
Président *Secrétaire* *Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14640/759/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

SANOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.
R. C. Luxembourg B 51.695.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 25 février 1997

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Müller et l'assemblée a élu Monsieur Jean-David Van Maele, scrutateur.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date des 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.

4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour les années sociales se terminant les 31 décembre 1995 et 1996 ont été unanimement approuvés.

2. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

3. Les actuels administrateurs, Monsieur Pihl, Madame Nordgren et Monsieur Ranta sont réélus pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

4. Il a été résolu d'élire AUDILUX LTD en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 12.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. Van Maele
Président *Secrétaire* *Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14641/759/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.596.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue extraordinairement le 20 mars 1997

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A. («la société»), pour décider, en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, de la continuation ou de la dissolution de la société suite à la perte de plus des trois quarts du capital social. En conséquence, l'assemblée n'a pu valablement être constituée.

Les états financiers de la société au 31 décembre 1996 vont être finalisés. Les actionnaires vont être prochainement convoqués à l'assemblée générale ordinaire prévue pour le 5 mai 1997 à 11.30 heures.

Luxembourg, le 20 mars 1997.

Signature
Administrateur judiciaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14638/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

PROMOTOR, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 43.964.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature.

(14629/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

P & T CONSULTING.

Siège social: L-2020 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.080.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Signature

Président du Conseil d'Administration

(14630/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

BONAVIA MARITIME AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- die Gesellschaft BONAVIA SHIPPING CORPORATION, die dem Recht von Liberia unterliegt, mit Sitz in Monrovia, 80, Broad Street, Liberia;

2.- die Gesellschaft deutschen Rechts MS BONAVIA SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT, GMBH & CO KG, mit Sitz in Bremen.

Die Komparentinnen sub 1 und sub 2 sind hier vertreten durch Herrn Geert Asselmann, dirigeant maritime, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Vorgenannten Vollmachten, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde angeheftet, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannter Komparent, handelnd wie erwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht, nachstehenden, durch alle vorgenannten Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer luxemburgischen Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name. Zwischen den unterzeichnenden Parteien und all jenen Personen, welche Inhaber der hiernach geschaffenen Aktien werden, wird hiermit eine Gesellschaft (die «Gesellschaft») in Form einer Aktiengesellschaft gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft trägt den Namen BONAVIA MARITIME A.G.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Er kann aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrates an jeden Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, daß außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen diesem und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat, wenn er dies für nötig hält, den Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegen. Diese vorübergehende Maßnahme hat keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft; letztere behält unbeschadet dieser provisorischen Verlegung ihres Sitzes die luxemburgische Staatsangehörigkeit bei.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der mit der täglichen Geschäftsführung betrauten Person auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist der Kauf, der Verkauf, die Charterung und die Verwaltung von Hochseeschiffen sowie alle Geschäfte finanzieller und kommerzieller Art, welche direkt oder indirekt mit dem Zweck der Gesellschaft verbunden sind.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft

Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann zu jeder Zeit durch einen gemäß den gesetzlichen Vorschriften gefaßten Beschluß der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Kapitel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Kapital

Das Kapital ist auf LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) festgesetzt, aufgeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nominalwert von LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken) pro Aktie.

Art. 6. Form der Aktien.

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien. Die Gesellschaft muß daher ein Aktienregister führen.

Kapitel III. - Verwaltungsrat, Kommissare

Art. 7. Verwaltungsrat

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt; sie werden für eine Höchstdauer von sechs Jahren gewählt und bleiben bis zur Wahl ihres Nachfolgers im Amt. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird von der Gesellschafterversammlung festgelegt. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar; sie können jederzeit durch die Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Wenn ein Amt, beziehungsweise mehrere Ämter von Verwaltungsratsmitgliedern frei werden, haben die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das Recht, durch Mehrheitsbeschluß bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ein anderes Verwaltungsratsmitglied zu wählen.

Art. 8. Verwaltungsratssitzungen

Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Ebenso kann er einen Sekretär ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muß. Der Sekretär ist verantwortlich für die Protokollführung bei Verwaltungsratssitzungen und bei Gesellschafterversammlungen.

Der Verwaltungsrat tritt aufgrund der Einberufung durch den Verwaltungsratsvorsitzenden zusammen. Eine Verwaltungsratssitzung muß abgehalten werden, wenn mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende hat bei allen Gesellschafterversammlungen und allen Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz. In seiner Abwesenheit bestimmt der Verwaltungsrat, beziehungsweise die Gesellschafterversammlung durch einfache Mehrheit ein anderes Verwaltungsratsmitglied zum Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung, beziehungsweise Versammlung.

Die schriftliche Einberufung jeder Verwaltungsratssitzung wird allen Verwaltungsratsmitgliedern mindestens eine Woche vor dem vorgesehenen Datum zugesandt, außer in Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die zu der Sitzung zugelassen sind. Die Einberufung enthält Angaben über den Sitzungsort sowie die Tagesordnung, die der Sitzung zugrunde liegt.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder per Brief, Telefax, Kabeltelegramm oder per Telex hierzu vorliegt, kann auf das oben beschriebene Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluß des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg oder an einem anderen Ort, den der Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann, statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in Verwaltungsratssitzungen durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, in dem er diesem hierzu per Brief, Telefax, Kabeltelegramm oder Telex Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültig beraten und ist nur dann beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Die Entscheidungen werden durch Mehrheitsbeschluß aller in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Sitzungsvorsitzenden.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebener Beschluß gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefaßt worden wäre.

Ein solcher Beschluß kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden.

Art. 9. Protokolle von Verwaltungsratssitzungen

Jedes Protokoll einer Verwaltungsratssitzung wird vom Sitzungsvorsitzenden und von dem Protokollführer unterschrieben. Die Vollmachten werden dem Protokoll beigefügt.

Kopien oder Auszüge von Protokollen, die vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden müssen, werden entweder vom Sitzungsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sein könnten.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Bevollmächtigten, Angestellten oder sonstigen Personen, die keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, die Befugnis zur täglichen Geschäftsführung sowie zur Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung übertragen. Ebenso kann der Verwaltungsrat Spezialvollmachten erteilen oder dauerhaft oder vorübergehend Handlungsbefugnisse auf Personen oder Beauftragte seiner Wahl übertragen.

Zu der Übertragung der täglichen Geschäftsführung auf ein Verwaltungsratsmitglied muß die Gesellschafterversammlung der Aktionäre vorher ihre Zustimmung geben.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtlich gebunden entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der mit der täglichen Geschäftsführung betrauten Person im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung sowie durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift der Personen, welchen vom Verwaltungsrat ein solches Unterschriftenrecht eingeräumt wurde, dies jedoch nur im Rahmen dieser Vollmacht.

Art. 13. Kommissare

Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapitel IV.- Gesellschafterversammlung**Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung**

Jede Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammenkommt, vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Ihre Befugnisse sind gesetzlich und durch diese Satzung festgelegt.

Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung

Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt jedes Jahr am zweiten Montag des Monats Mai um 11.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an dem im Einberufungsbescheid angegebenen Ort zusammen, und zum ersten Mal im Jahre 1998.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen

Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese müssen einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, die Einberufung verlangen.

Die Gesellschafterversammlungen, einschließlich die jährliche Gesellschafterversammlung, können jedesmal dann auch im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, welche allein vom Verwaltungsrat abgeschätzt werden, eingetreten sind.

Art. 17. Prozedur, Wahl

Gesellschafterversammlungen werden durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare gemäß den gesetzlichen Vorschriften einberufen. Die Einberufung enthält die der Versammlung zugrundegelegte Tagesordnung.

Für den Fall, daß alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Sitzung zugrunde gelegte Tagesordnung zu kennen, kann diese auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen, indem er per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm oder per Telex einen Bevollmächtigten ernennt, der nicht Aktionär der Gesellschaft sein muß.

Der Verwaltungsrat kann alle sonstigen Bedingungen, die zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen zu erfüllen sind, festlegen.

Falls das Gesetz nichts anderes vorschreibt, werden die Beschlüsse durch einfache Mehrheit gefaßt, unbeachtet der Zahl der Aktien, die bei dieser Sitzung vertreten sind.

Die Änderung der Satzung verlangt die Präsenz oder die Vertretung von fünfzig Prozent des Gesellschaftskapitals und eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Jede Aktie gewährt ein Recht auf eine Stimme.

Die Kopien oder Auszüge von Protokollen der Versammlung, welche vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden müssen, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Kapitel V.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**Art. 18. Geschäftsjahr**

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Gründungstag beginnt und am letzten Tag des Monats Dezember 1997 endet.

Der Verwaltungsrat bereitet gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes und den Buchhaltungsregeln die Jahresrechnung vor.

Art. 19. Gewinnverteilung

Vom Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) zur Speisung der gesetzlichen Reserve zugewiesen. Die Verpflichtung zu dieser Zuweisung entfällt, sobald und solange die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapitals darstellt.

Aufgrund der Empfehlung des Verwaltungsrates entscheidet die Gesellschafterversammlung der Aktionäre über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinnes. Sie kann entscheiden, das gesamte Saldo oder einen Teil des Saldos auf ein Reserve- oder Provisionskonto zu überweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Aktionäre auszuschütten.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen. Der Verwaltungsrat bestimmt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann gemäß den gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI.- Auflösung, Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlußfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, außer bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Diese werden durch die Gesellschafterversammlung der Aktionäre ernannt, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Kapitel VII.- Anwendbares Recht

Art. 21. Anwendbares Recht

Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt wurden, berufen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften mit dessen Abänderungsgesetzen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt hiermit fest, daß die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften mit dessen Abänderungsgesetzen, erfüllt wurden.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nachdem die erschienenen Parteien somit die Satzung der Gesellschaft aufgestellt haben, haben sie folgende Aktien gezeichnet und folgende Summen in bar eingezahlt:

<i>Aktionär</i>	<i>Gezeichnetes Kapital</i>	<i>Zahl der Aktien in LUF</i>	<i>Zahlung in LUF</i>
1.- BONAVIA SHIPPING CORPORATION, vorbezeichnet	125.000,-	10	125.000,-
2.- MS BONAVIA SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT, GmbH & Co KG, vorbezeichnet	1.125.000,-	90	1.125.000,-
Total:	1.250.000,-	100	1.250.000,-

Der Nachweis dieser Zeichnungen und Zahlungen wurde dem amtierenden Notar erbracht, welcher diese ausdrücklich feststellt.

Schätzung der Kosten

Die Auslagen, Kosten, Honorare und Unkosten, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen werden auf rund neunzigtausend Luxemburger Franken (LUF 90.000,-) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Die obengenannten Parteien, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals darstellen, haben sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden. Sie erklären, hierzu formgerecht geladen zu sein.

Nachdem sie festgestellt haben, daß die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen ist, haben sie jeweils durch Mehrheitsbeschluß folgende Beschlüsse gefaßt:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden folgende Personen ernannt:

1. Herr Klaus Friedrich Bunnemann, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Gustav Brandes-Weg 12, D-28355 Bremen, Bundesrepublik Deutschland;

2. Herr Christian Andreas Bunnemann, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Mühlenfeldstraße 73, D-28355 Bremen, Bundesrepublik Deutschland;

3. Herr Johannes Morgenthal, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Am Querkamp 22B, D-28355 Bremen, Bundesrepublik Deutschland.

Ihr Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung von 1998.

2.- Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgelegt.

Zum Kommissar wird ernannt:

FIDUCIAIRE UNIVERSALIA S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 124, route d'Arlon.

Sein Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung von 1998.

3.- Gemäß den Bestimmungen gegenwärtiger Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft was diese Geschäftsführung angeht, auf ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

4.- Der Gesellschaftssitz ist in L-1466 Luxemburg, 2, rue Jean Engling.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in deutscher Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung vorstehenden Textes:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the sixteenth of April.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared the following:

1.- The company BONAVIA SHIPPING CORPORATION, incorporated under the laws of Liberia and having its registered office in Monrovia, 80, Broad Street, Liberia;

2.- The company MS BONAVIA SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT, GMBH & CO KG, incorporated under German law and having its registered office in Bremen (Germany).

The prementioned companies sub 1 and sub 2 are here represented by Mr Geert Asselmann, dirigeant maritime, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given to him under private seal.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has required the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme, which the prenamed parties declared to organize among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of BONAVIA MARITIME A.G.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the board of directors, under its discretion, may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the purchase, sale, freighting, affreightment and management of seagoing vessels as well as all financial and commercial operations which are directly or indirectly related to the Company's object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs), divided into 100 (one hundred) shares with a par value of LUF 12,500.- (twelve thousand five hundred Luxembourg Francs) per share.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered shares.

The Company shall maintain a shareholders' register.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors will choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman of the board will preside over all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tied vote, the chairman of the meeting shall have the casting vote.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by the person who is responsible for the keeping of the minutes of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the meeting or by any two members of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors

Art. 11. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law and by the present articles.

Art. 15. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of the month of May of each year, at 11.30 a.m. and for the first time in 1998.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings

The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

The amendment of the articles of incorporation requires the presence or representation of fifty per cent of the shares and a majority of two thirds of the shareholders present or represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two members of the board of directors

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 18. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year, except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 1997.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice

Art. 19. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital of the Company

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed to the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholder</i>	<i>Subscribed capital in LUF</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid in LUF</i>
1.- BONAVIA SHIPPING CORPORATION, prementioned	125,000.-	10	125,000.-
2.- MS BONAVIA SCHIFFFAHRTSGESELLSCHAFT, GmbH & Co KG, prementioned	1,125,000.-	90	1,125,000.-
Total:	1,250,000.-	100	1,250,000.-

Proof of all such subscriptions and payments has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges them.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ninety thousand Luxembourg Francs (LUF 90,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1.- Resolved to fix at three the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

1. Mr Klaus Friedrich Bunnemann, director of companies, residing in Gustav Brandes-Weg 12, D-28355 Bremen, Germany;

2. Mr Christian Andreas Bunnemann, director of companies, residing in Mühlenfeldstraße 73, D-28355 Bremen, German;

3. Mr Johannes Morgenthal, director of companies, residing in Am Querkamp 22B, D-28355 Bremen, Germany. Their mandate shall terminate after the annual general meeting of shareholders to be held in 1998.

2.- Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor:

FIDUCIAIRE UNIVERSALIA S.A. with registered office in L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Its mandate shall terminate after the annual general meeting of shareholders to be held in 1998.

3.- Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

4.- The registered office shall be in L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by a English translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the same appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: G. Asselmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 1997, vol. 827, fol. 43, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 21. April 1997.

J.-J. Wagner.

(14673/239/477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 1997.

PROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 38.716.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 16 avril 1997 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Fara Chorfi

Michel Thibal.

L'assemblée a élu en remplacement de Bertrand Assaignons:

I.G.C S.A.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable:

Didier Lorrain.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14626/735/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS - GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.396.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(14643/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

ROLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

ROLUC S.A.
Signature

(14637/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(14644/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.395.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 mai 1996 à 10.00 heures
à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, le remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de Société, demeurant à Rombach.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Statutaire de 1997.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14645/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

TELMONEY INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.093.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour la société TELMONEY INTERNATIONAL S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(14649/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

TERMICO.

Siège social: L-4990 Sanem, 4, rue de Niederkorn.
R. C. Luxembourg B 35.946.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Clervaux, le 1^{er} avril 1997, vol. 205, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

(14650/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

TRADECON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.141.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(14654/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

TRADECON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.141.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(14655/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

TRADECON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.141.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(14653/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

TRADECON S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
H. R. Luxemburg B 17.141.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 22. April 1997 abgehalten wurde geht hervor, daß die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Prüfungskommissaren bis zur Abhaltung der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1998 verlängert wurden.

Luxemburg, den 22. April 1997.

Für gleichlautenden Auszug

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14656/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

DISTRISERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Emmanuel Michel May, commerçant, demeurant à L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer;
- 2.- Madame Marie Suzanne Frantz, comptable, demeurant à L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente de véhicules automoteurs, d'accessoires et de pièces de rechange ainsi que de lubrifiants pour véhicules.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou qui sont de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DISTRI'SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de Frs 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de Frs 1.000,- (mille francs) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Emmanuel Michel May, prénommé, quatre cents parts sociales	400
2.- Madame Marie Suzanne Frantz, prénommée, cent parts sociales	<u>100</u>
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de Frs 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Exceptionnellement, le premier exercice commencera aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel Michel May, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Condition spéciale

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation préalable pour exercer les activités plus amplement décrites dans l'objet social (Article deux des présents statuts).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. May, S. Frantz, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1997, vol. 827, fol. 34, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 avril 1997.

J. Elvinger.

(14674/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 1997.

THE ICELANDIC FRESH FISH CENTER FOR EUROPE.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Icelandair-Halls.

Monsieur J. I. Kolbeinsson présente sa démission comme administrateur de la société et demande de pourvoir à la décharge de son mandat endéans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

J. I. Kolbeinsson.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14651/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

THE ICELANDIC FRESH FISH CENTER FOR EUROPE.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Icelandair-Halls.

Le soussigné Gardar Forberg présente sa démission comme administrateur de la société et demande de pourvoir à la décharge de son mandat endéans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 18 avril 1997.

*Pour J. I. Kolbeinsson
G. Forberg*

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14652/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

UNIBANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 14.157.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire

Il résulte desdites résolutions que DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., a été nommée réviseur indépendant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 1998.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour copie conforme

Pour extrait conforme

A. Schmitt

A. Schmitt

Avocat-avoué

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1997, vol. 491, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14657/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

VALINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 1997

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

VALINCO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1997, vol. 491, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14658/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.987.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

VETRELLI S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14659/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.987.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 14 mars 1997**Résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée élit pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour VETRELLI S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14660/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
H. R. Luxembourg B 56.908.

—
Beschluß des Verwaltungsrates vom 1. Februar 1997

Der Verwaltungsrat vom 1. Februar 1997 der VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A. hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft von 42, avenue Monterey, L-2163 nach 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, mit Datum 1. Februar 1997 zu verlegen.

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14661/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

ZAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.058.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

ZAFIN S.A.
Signatures

(14662/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

ZAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.058.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 mars 1997

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1997 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Alberto Zambon, industriel, demeurant à Milan (Italie), président;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur;
Giandomenico Sertoli, administrateur de banque, demeurant à Genève (Suisse), administrateur;
Andrea Zambon, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Mme Margherita Zambon, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour ZAFIN S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14663/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

GUYAN, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Guy J. du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- 2.- Madame Janine Manieu, épouse de Monsieur Guy J. du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- 3.- Monsieur Guy B. du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-4987 Stoumont;
- 4.- Madame Corine du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau;
- 5.- Monsieur Marc du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GUYAN.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux milliards cent millions (2.100.000.000,-) de francs, représenté par deux cent dix mille (210.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité des trois quarts (3/4) des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Toute résolution modificative des statuts requiert un quorum de présence de quatre cinquièmes (4/5) du capital social et une majorité de vote de quatre cinquièmes (4/5) du capital social.

Si ce quorum de présence n'est pas atteint dans une première assemblée, une seconde assemblée pourra délibérer sur le même ordre du jour sans quorum de présence à une majorité de vote de quatre cinquièmes (4/5) du capital représenté.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale, qui devra délibérer à l'unanimité des voix de tous les actionnaires existants.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1998.

Souscription

Les deux cent dix mille (210.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Guy J. du Bois, préqualifié, cinq mille cent douze actions	5.112
2.- Madame Janine Mahieu, épouse de Monsieur Guy J. du Bois, préqualifiée, vingt mille sept cent quatre-vingt-treize actions	20.793
3.- Monsieur Guy B. du Bois, préqualifié, soixante et un mille trois cent soixante-cinq actions	61.365
4.- Madame Corine du Bois, préqualifiée, soixante et un mille trois cent soixante-cinq actions	61.365
5.- Monsieur Marc du Bois, préqualifié, soixante et un mille trois cent soixante-cinq actions	61.365
Total: deux cent dix mille actions	210.000

Libération

1) Monsieur Guy J. du Bois, préqualifié, a libéré intégralement ses cinq mille cent douze (5.112) actions par:

a) l'apport en nature de mille (1.000) actions de S.A. FINSPA N.V., société anonyme de droit belge, avec siège social à B-1040 Bruxelles, 59, avenue Adolphe Lacomblé, inscrite au registre de commerce à Bruxelles, numéro 514.353, au capital social entièrement libéré de cinq cent quarante-neuf millions six cent quatre-vingt mille (549.680.000,-) francs belges, représenté par un nombre total de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit (54.968) actions sans désignation de valeur nominale avec droit de vote, cet apport étant estimé à cinquante millions sept cent quinze mille (50.715.000,-) francs luxembourgeois,

- b) l'apport en numéraire de quatre cent cinq mille (405.000,-) francs luxembourgeois, ce faisant un apport total de cinquante et un millions cent vingt mille (51.120.000,-) francs luxembourgeois;
- 2) Madame Janine Mahieu, épouse de Monsieur Guy J. du Bois, préqualifiée, a libéré intégralement ses vingt mille sept cent quatre-vingt-treize (20.793) actions par l'apport en nature de quatre mille cent (4.100) actions de S.A. FINSPA N.V., préqualifiée, cet apport étant estimé en arrondi à deux cent sept millions neuf cent trente mille (207.930.000,-) francs luxembourgeois,
- 3) Monsieur Guy B. du Bois, préqualifié, a libéré intégralement ses soixante et un mille trois cent soixante-cinq (61.365) actions par l'apport en nature de douze mille cent (12.100) actions de S.A. FINSPA N.V., préqualifiée, cet apport étant estimé en arrondi à six cent treize millions six cent cinquante mille (613.650.000,-) francs luxembourgeois,
- 4) Madame Corine du Bois, préqualifiée, a libéré intégralement ses soixante et un mille trois cent soixante-cinq (61.365) actions par l'apport en nature de douze mille cent (12.100) actions de S.A. FINSPA N.V., préqualifiée, cet apport étant estimé en arrondi à six cent treize millions six cent cinquante mille (613.650.000,-) francs luxembourgeois,
- 5) Monsieur Marc du Bois, préqualifié, a libéré intégralement ses soixante et un mille trois cent soixante-cinq (61.365) actions par l'apport en nature de douze mille cent (12.100) actions de S.A. FINSPA N.V., préqualifiée, cet apport étant estimé en arrondi à six cent treize millions six cent cinquante mille (613.650.000,-) francs luxembourgeois.

La réalité de l'apport en numéraire de la somme de quatre cent cinq mille (405.000,-) francs a été justifiée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La réalité des apports en nature prérelatés portant sur un nombre total de quarante et un mille quatre cents (41.400) actions au porteur de S.A. FINSPA N.V. résulte d'un certificat de blocage desdits titres émis par BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, en date du 11 avril 1997, attestant que ces titres sont bloqués en faveur de GUYAN en vue de leur apport à la société. Ce certificat restera annexé aux présentes.

Il résulte des apports en nature prérelatés que la société GUYAN est ainsi propriétaire de: quarante et un mille quatre cents (41.400) actions de S.A. FINSPA N.V., préqualifiée, sur un nombre total de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit (54.968) actions, soit plus de soixante-quinze (75) pour cent du capital social émis.

En conséquence, la société déclare vouloir bénéficier de l'exonération du droit d'apport sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ces apports ont fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Ce rapport, ci-annexé, conclut comme suit:

«Conclusion

Sur la base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Réviseurs d'entreprises»

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux cent soixante mille (260.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ils ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1998:
 - a) Monsieur Guy J. du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
 - b) Madame Janine Mahieu, épouse de Monsieur Guy J. du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles;
 - c) Monsieur Guy B. du Bois, administrateur de sociétés, demeurant à B-4987 Stoumont.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1998: EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, avec siège social à Luxembourg.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'Administration

Ensuite les administrateurs préqualifiés, Monsieur Guy J. du Bois, Madame Janine Mahieu et Monsieur Guy B. du Bois, se sont réunis en conseil pour prendre la résolution suivante:

Le conseil nomme Monsieur Guy J. du Bois, préqualifié, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. J. du Bois, J. Mahieu, G. B. du Bois, C. du Bois, M. du Bois, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 98S, fol. 6, case 5. – Reçu 4.050 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1997.

R. Neuman.

(14677/226/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 1997.

ZAKROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 36.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

ZAKROS S.A.

Signature

(14664/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

ZAKROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 36.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 21 avril 1997

Messieurs A. de Bernardi, L. Bonani, ainsi que Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame R. Scheifer-Gillen est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

Pour extrait sincère et conforme

ZAKROS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14665/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

**REESEN & KULTUR, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. A.s.b.l. KULTOUR).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.

*Assemblée générale extraordinaire**Déclaration*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 21 avril 1997, il a été décidé ce qui suit:

Art. 1^{er}.

L'association sans but lucratif KULTOUR, ayant son siège social au 3, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, change sa dénomination. Désormais, elle s'appellera A.s.b.l. REESEN & KULTUR.

Art. 2.

Toutes les autres stipulations des statuts de l'association, établies le 23 janvier 1997, resteront inchangées.

Art. 3.

Cette décision a été prise à l'unanimité des voix.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 1997.

M. Angel

Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14666/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.

EUROMATIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. EUROMATIC USA WEST INC. enregistrée sous le n° 27357-13 dont le siège est établi à Greystone Manor 25, 19958 Lewes (Delaware/USA), représentée par Monsieur Wamback Tom, né à Aalst/Belgique le 13 octobre 1967, demeurant à B-9300 Aalst/Belgique, Oude Aardeweg 40/6, en vertu de l'acte de constitution;

2. EUROMATIC USA EAST INC. enregistrée sous le n° 27356-76, dont le siège est établi à Greystone Manor 25, 19958 Lewes (Delaware/USA), représentée par Monsieur Wamback Tom, prénommé, en vertu de l'acte de constitution.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROMATIC LUXEMBOURG S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Bridel.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet toute exploitation directe ou indirecte en vente, achat, importation, exportation, entretien, fabrication, leasing et location de:

- toutes sortes de distributeurs automatiques
- automates en jeux électroniques et appareils airco
- appareils et équipement pour le secteur d'hôtellerie, brasserie et restaurant.

ainsi que:

- la location, la vente, le leasing, l'achat en matière de l'immobilier non-résidentiel
- le conseil en marketing
- la gérance de sociétés et la surveillance commerciale de toute exploitation commerciale.

La prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. Prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Réaliser son objet social directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. Prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration, Surveillance**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze avril de chaque année à 18.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EUROMATIC USA WEST INC, prénommée	63 actions
2) EUROMATIC USA EAST INC, prénommée	62 actions
Total: cent vingt-cinq	125 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante-deux mille francs luxembourgeois (42.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Wambach Tom, prénommé,

b) La société EUROMATIC U.S.A. WEST INC., prénommée, et représentée comme il vient d'être dit,

c) Monsieur Erferst Georges, né à Tervuren (B), le 26 juillet 1943, demeurant à B-1500 Halle, Volpestraat 12.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Wathion Guido, expert-comptable, domicilié à Bridel, 72, rue de Luxembourg.

- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
 5) Le siège social de la société est établi à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.
 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration de la société est autorisé à et chargé d'élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués qui auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle pour tous les actes de la gestion journalière.
 7) La première année sociale commencera aujourd'hui pour en finir le trente et un décembre 1997.
 8) La société se trouve seulement engagée par la signature collective de quatre administrateurs.

Conseil d'administration

Et à l'instant, les administrateurs élus se sont réunis et ils ont décidé, à l'unanimité des voix, d'élire:
 Monsieur Wamback Tom, prénommé, comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Wamback, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 10 avril 1997, vol. 409, fol. 63, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 avril 1997.

A. Biel.

(14676/203/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 1997.

LUXOCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue de Cessange.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. CREST SECURITIES LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire, Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle;
2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire, Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXOCAR S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la location de véhicules de tous genres, neufs et d'occasion, en gros ou en détail.

Elle pourra aussi faire la vente de pièces de rechange d'occasion pour voitures, la vente et l'achat d'engins de génie civil, tels que camions, tracteurs, grues, élévateurs, etc., la vente et l'achat de pièces de rechange, neuves et d'occasion, pour ces engins, la vente de pneus neufs, rechapés et d'occasion, le transport maritime, terrestre et aérien, le commerce d'articles ménagers et électroménagers, de produits d'alimentation, de produits alimentaires pour bétail, de produits agricoles, la gérance de stations d'essence, d'hôtels et de restaurants.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Art. 10. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, cent vingt-cinq actions	125
2) BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, cent vingt-cinq actions	125
Total: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Salim Kheirallah, garagiste, demeurant à B-Tienen,
- b) Monsieur Nabil Kheirallah, vendeur, demeurant à B-Bruxelles,
- c) Monsieur Wassim Kheirallah, vendeur, demeurant à B-Tienen.

Monsieur Salim Kheirallah, prénommé, est nommé administrateur-délégué avec les pouvoirs d'engager la société par sa signature individuelle.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE MYSON, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 30, rue de Cessange.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

5) Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Sykes, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 10 avril 1997, vol. 409, fol. 63, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 avril 1997.

A. Biel.

(14679/203/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 1997.

ELITE TRADERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Mona Gianchandani-Advani, sans état particulier, demeurant à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ELITE TRADERS S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation et la vente en gros de tous produits naturels et manufacturés, à l'exception de matériel militaire.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année; par dérogation, la première année sociale commencera aujourd'hui et finira le trente et un décembre 1997.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique, ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

Assemblée générale

Et ensuite l'associée représentant l'intégralité du capital social, ici représentée comme il est dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Mona Gianchandani-Advani, prénommée.
- La gérante aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Gianchandani-Advani, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1997, vol. 98S, fol. 2, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 avril 1997.

P. Decker.

(14675/206/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 1997.

AIRESS B.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 44.837.

Réunion du conseil d'administration du 14 avril 1997

Par décision du conseil d'administration de la société AIRESS B.L. S.A., les administrateurs soussignés prennent note de la démission de Monsieur Simon Couldridge, demeurant à Sark (Channel Islands).

L'administrateur, Monsieur Christian Faltot, demeurant à Villerupt (F) et l'administrateur-délégué, Monsieur Didier Braeckman, demeurant à Flostoy (B), cooptent Monsieur Alexandre Pierre Sonthonnax, demeurant à Oyonnax (B), au conseil d'administration de la société.

La présente décision sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour ratification.

Le Conseil d'Administration

C. Faltot D. Braeckman

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1997, vol. 491, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

14693/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1997.